

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **4 mai 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 63

Nombre de conseillers absents à la séance : 1

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CASAGRANDE, Patrick BOISSET, Isabelle LANTUEJOL, Aymeric FAIVRE, Bernadette GINEZ, Louis ESTEVES, Audrey CORNET-VARGAS, Philippe FABRE, Catherine MANHEVAL, Christian POULHES, Céline MAS, Jean-Pierre CAVANIE, Stéphanie ROUCHET, Michel ANDRIEU, André ARNAL, Jean-François BARRIER, Didier BERGERON, Isabelle BERGHEAUD, Nathalie BESSIERES, Emmanuel BILLOUX, Nicolas BONNET, Jean BOUNIOL, Edwige CAMBOU-FREYSSAC, Mélissa CLEMENT, Nathalie CLUSE, Laurent COURCHINOUX, Natacha DELFAU, Patrick DELORT, Emmanuel ESTEVES, Sylvain FONTALIVE, Robert FONTUGNE, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Thierry LEYMARIE, David LOPEZ, Léa MARRE, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Jean-Paul NICOLAS, Gilbert NUMITOR, Marie-José ORTIGUES, Jean-Pierre PICARD, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Jean-Louis PRAX, Jean-François RAMOND, Georges RAMOS, Caroline REVEILLOU, Marie-Agnès ROCH, Geneviève ROLLAND, Benjamin ROUME, Valérie RUEDA, Djouma SALMI, Hervé SEGUIS, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène SERONIE, Sandrine TAILLEFER-PATRIER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc DONEYS (représenté par Valérie SEMETEYS), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Laurent MARTRES (représenté par Stéphanie ROUCHET), Didier VAILLE (représenté par Audrey CORNET-VARGAS)

ETAIT ABSENT(E) :

Roger BARRIER

Monsieur Nicolas BONNET a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_081 : ADMINISTRATION GENERALE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'AURILLAC AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'INSTANCE DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DE L'ENTENTE CONSTITUÉE AVEC LE SYDED DU LOT POUR LE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES

Rapporteur :

Par délibération n° DEL_2021_128 en date du 30 septembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), devenue Aurillac Agglomération, a approuvé le renouvellement de la convention portant création d'une entente entre le SYDED du Lot et les EPCI ex-membres du SMOCE, à savoir les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne ainsi que l'Agglomération.

Cette convention, qui a pris effet au 1^{er} juin 2021 pour une durée de 6 ans, prévoit la création d'une instance de suivi et de contrôle de l'entente, composée de deux représentants de chacun de ses membres.

Il convient, suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, de désigner les nouveaux représentants d'Aurillac Agglomération au sein de cette instance.

Sont proposées les candidatures de Monsieur Louis ESTEVES et de Monsieur Emmanuel BILLOUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :



- de désigner Monsieur Louis ESTEVES et Monsieur Emmanuel BILLOUX en tant que représentants d'Aurillac Agglomération au sein de l'instance de suivi et de contrôle de l'entente créée pour le tri des déchets recyclables.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CASAGRANDE

Le Secrétaire de séance,

Nicolas BONNET